



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.5/2004/3/Add.1
2 juillet 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports
(Dix-septième session, 20 et 21 septembre 2004,
point 5 a) de l'ordre du jour)

LIAISONS DE TRANSPORT EUROPE-ASIE

**Activités ayant trait à la création d'une équipe spéciale
des liaisons de transport eurasiatiques**

Note du secrétariat

À sa soixante-cinquième session (février 2003), le Comité des transports intérieurs de la CEE a appuyé l'idée «*de la mise en place d'une équipe spéciale CEE/CESAP, chargée de coordonner les activités et les efforts des pays concernés et des organisations internationales participant au développement des corridors de transport terrestre eurasiatiques*» (ECE/TRANS/152, par. 32). Les participants à cette session ont exprimé la conviction qu'une telle équipe spéciale pourrait jouer un rôle très utile en coordonnant les efforts parfois mal concertés de la communauté internationale et des États membres, ce qui favoriserait un développement plus efficace et plus dynamique des liaisons de transport terrestre eurasiatiques.

Pour sa part, la réunion ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit ainsi que de pays donateurs et d'organismes de financement internationaux sur la coopération en matière de transit, tenue en août 2003 au Kazakhstan, a jugé que la création d'une équipe spéciale permettrait d'établir un mécanisme efficace par le moyen duquel la communauté internationale pourrait assurer de manière coordonnée et systématique le suivi des décisions de la réunion ministérielle dans tous les domaines ayant trait au développement des liaisons de transport terrestre eurasiatiques.

L'idée de créer une équipe spéciale, à laquelle participeraient la CEE, la CESAP et éventuellement la Commission européenne, était issue directement du document intitulé *Vision stratégique commune CEE-CESAP pour les liaisons de transport Europe-Asie* (TRANS/WP.5/2001/14), qui avait été adopté conjointement par le Comité des transports intérieurs en 2002 et par le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports en 2001 (ECE/TRANS/139, par. 31, et TRANS/WP.5/30, par. 31).

Une autre raison pour laquelle il était proposé de créer cette équipe spéciale était la constatation d'une prolifération croissante, depuis la deuxième Conférence internationale Europe-Asie sur le transport de Saint-Pétersbourg tenue en 2000, d'initiatives et de programmes unilatéraux, bilatéraux et multilatéraux visant à développer les liaisons de transport Europe-Asie. En effet, des organisations internationales et institutions financières internationales, en coopération avec certains pays de la région, avaient, à grand déploiement de moyens et de ressources, lancé des initiatives visant à promouvoir l'amélioration des liaisons Europe-Asie, avec pour objectif de mieux tirer avantage d'une nouvelle répartition internationale des tâches entre les pays des deux continents.

Compte tenu de cet historique, les organisations citées plus haut étaient invitées à étudier la possibilité d'établir une équipe spéciale commune telle qu'elle avait été évoquée dans le document sur la Vision stratégique commune CEE/CESAP (TRANS/WP.5/2001/14), au point 8.1, dont les objectifs et les tâches devaient viser principalement à assurer une coordination et une supervision plus complètes de toutes les initiatives et tous les programmes internationaux, régionaux et nationaux de développement des liaisons de transport Europe-Asie.

En ce qui concerne la composition de l'équipe spéciale, il était proposé d'y faire participer:

- Des représentants de la CEE, de la CESAP (et éventuellement de la CE);
- Des coordonnateurs nationaux désignés par les États intéressés;
- Des représentants d'organisations internationales et d'institutions financières internationales compétentes;
- Des représentants des programmes apparentés (TRACECA, SPECA).

Les objectifs poursuivis par l'équipe spéciale seraient au premier chef ceux définis dans la Vision stratégique commune, à savoir:

- i) Une surveillance cohérente, constante et systématique de toutes les initiatives et de tous les programmes entrepris sur tous les corridors de transport eurasiatique dans un cadre coordonné, de manière à garantir l'utilisation la plus efficace possible des ressources internationales et nationales consacrées au développement des corridors;
- ii) Une fonction de coordination en vue d'éviter des chevauchements ou redondances d'initiatives ou d'activités aux niveaux international ou régional, et de faire en sorte que les efforts et l'assistance internationaux soient mis en œuvre dans un cadre concerté et ciblé.

En ce qui concerne l'organisation des travaux, les points suivants ont été proposés:

- Désignation de coordonnateurs par chaque État concerné;
- Formation de groupes de travail pour chaque corridor eurasiatique, chargés de déterminer et de développer des itinéraires et des réseaux modaux de transport; un groupe de travail pourrait inclure des représentants des États intéressés, de l'UE, de la CEE, de la CESAP, de l'IRU, de l'IRF, l'OSZhD, de l'UIC et des institutions internationales de financement. Le mandat de chaque groupe de travail devrait inclure l'établissement d'itinéraires et de réseaux de transport modal, l'élaboration d'une politique commune pour chaque corridor et les itinéraires principaux correspondants, la surveillance et la mise en œuvre de la stratégie, le suivi du développement des principaux axes concurrentiels et l'élaboration de projets communs, etc.;
- Établissement et entretien de la base d'information, qui pourrait inclure: toutes les initiatives, activités et projets (nationaux, régionaux et internationaux) achevés, en cours et prévus, relatifs au développement des liaisons de transport eurasiatiques, les systèmes de financement de l'infrastructure routière et ferroviaire, et les projets de recherche et études axés sur les liaisons Europe-Asie, etc.;
- Tenue des sessions annuelles de l'équipe spéciale, présentation de rapports par tous les participants à l'Équipe spéciale sur les évolutions nouvelles et activités prévues présentant un intérêt.

Vers l'époque où avait pris naissance la proposition de créer une équipe spéciale, la CEE et la CESAP avaient entrepris conjointement de mettre en œuvre un projet sur le développement des liaisons de transport eurasiatiques. Ce projet est une composante du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement et intitulé «Renforcement des capacités en vue du développement de liaisons terrestres et terrestres/maritimes interrégionales» (2002-2006). La composante CEE et CESAP était également conçue pour s'inscrire dans la «Vision stratégique commune CEE/CESAP pour les liaisons de transport Europe-Asie». Les pays invités à participer au projet étaient les suivants: Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Chine, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, République islamique d'Iran, Roumanie, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie et Ukraine.

D'autres arguments par contre plaidaient pour que l'on remette à plus tard la création de l'équipe spéciale, à savoir que les instances existantes de coordination et d'échange d'informations telles que le SPECA pourraient être renforcées et que les réseaux établis avec les pays intéressés pourraient être encore développés (par le biais du projet interrégional du Compte de développement ayant pour objet de désigner des homologues nationaux et d'établir une base de données). Ces mesures permettraient de jeter des bases sur lesquelles s'appuierait la mise en place à l'avenir d'une équipe spéciale efficace.

En attendant qu'une décision soit prise, la première réunion du Groupe d'experts sur le développement des relations de transport Europe-Asie dans le cadre de ce projet a été organisée conjointement par la CEE et la CESAP du 9 au 11 mars 2004 à Almaty, Kazakhstan. La réunion

devait avant tout identifier les itinéraires de transport terrestre eurasiatiques les mieux appropriés et les conditions de développement de ceux-ci. La réunion a convenu des éléments principaux d'une stratégie de développement des liaisons de transport eurasiatiques, dont la concentration des efforts sur les grands itinéraires le long des quatre principaux corridors eurasiatiques qui avaient été retenus au niveau international et qui représentent une extension des corridors de transport paneuropéens. Les activités à mener en vue de mettre en œuvre cette stratégie qui s'échelonnait sur trois phases entre 2004 et 2006, comprendraient: la détermination des itinéraires principaux d'importance eurasiatique, la collecte et le traitement des données concernant l'infrastructure et la circulation, le choix de projets prioritaires le long de ces itinéraires, l'élimination des obstacles transfrontaliers et autres entraves, la mise en œuvre d'accords et de conventions majeurs relatifs au transport international, et la formulation et l'exécution de plans d'action nationaux.

Compte tenu des travaux en cours et du calendrier prévu d'activités dans le cadre du projet commun CEE/CESAP, la création d'une équipe spéciale des liaisons de transport eurasiatique, avant l'achèvement du projet CEE/CESAP, pourrait permettre de mieux atteindre l'objectif poursuivi dans ce projet et, simultanément, d'établir une coordination entre ce dernier et d'autres activités de même nature dans la région eurasiatique.
